



Inaptitude a poste de travail suite a.t

Par **anatole17**, le **15/02/2012** à **11:24**

Bonjour, rn je voudrais savoir si au cour d'un entretien avec mon employeur, si je peu refuser rnun reclassement dans l'entreprise ,car la M.D.P.H. ma reconnu comme travailleurhandicape suite à un accident du travail, et que le médecin du travail ma déclarérninapte à tous postes de productions dans l'entreprise. Puis je refuser tout autre poste ,et demander à etre licencier car je ne supportai pas de retravailler dans cette entreprise? .

Par **firelight**, le **09/03/2012** à **10:39**

Bien sûr que vous pouvez refuser un reclassement, la loi dit un reclassement au plus près du poste occupé précédemment et conforme au contrat signé. Je pense que votre employeur sera ravi du licenciement, n'oubliez pas en AT doublement prime de licenciement+indemnité de congés payés+préavis payé mais non fait (en principe 2 mois). Bon courage